

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

14 MAI 2018

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 34

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 23

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 11

-AYANT DONNE POUVOIR : 1

-N'AYANT PAS DONNE POUVOIR : 10

PRÉSENTS

Mesdames Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Messieurs Jean-Luc CRETIER, Michel GIRAUDY, Georges TRESALLET (Bourg-Saint-Maurice)

Messieurs Gilles FLANDIN (Les Chapelles)

Madame Arlette NOIR, Monsieur Jean-Claude FRAISSARD (Montvalezan)

Messieurs Georges CHARRIERE, Paul CUSIN-ROLLET (Sainte-Foy Tarentaise)

Madame Marie-Agnès ARPIN, Messieurs Jean-Luc PENNA, Olivier PETIT, Fabien RAISSON (Séez)

Madame Maud VALLA, Monsieur Jean-Christophe VITALE (Tignes)

Mesdames Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Messieurs Marc BAUER, Patrick MARTIN, Gérard MATTIS (Val d'Isère)

Messieurs Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

EXCUSÉS

Mesdames Clémence BERGER-SABBATEL, Séverine FONTAINE, Monique GRANIER, Messieurs Louis GARNIER, Eric MINORET, Jean-Pierre MORELLE, Laurent HANICOTTE, Léon EMPEREUR (pouvoir à Georges CHARRIERE), Gilles MAZZEGA, Xavier TISSOT, Alain EMPRIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Arlette NOIR



Envoyé en préfecture le 28/05/2018

Reçu en préfecture le 28/05/2018

Affiché le

Berger
Levraut

ID : 073-247300254-20180514-2018_28-DE

2018-28 DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Le Président rappelle que les crédits budgétaires relatifs à la création de l'office intercommunal ont été inscrits au budget primitif essentiellement au 611.

Une convention d'objectifs va être proposée avec l'association « Office de Tourisme de Sainte-Foy-Tarentaise » pour la mise en œuvre de la compétence tourisme pour la période du 01/05/2018 au 30/11/2018. De ce fait, la Communauté de Communes va être amenée à verser une subvention à hauteur de 130 000 euros à l'association afin de couvrir les salaires du personnel et les actions régaliennes. Il convient donc d'opérer un transfert de crédits du chapitre 011 au chapitre 65.

Par ailleurs, le 28 février 2018, le Préfet a annoncé la dissolution du SMITOM de Tarentaise conformément aux délibérations des Communautés de Communes de Cœur de Tarentaise, de Haute Tarentaise, de Val Vanoise Tarentaise et des Versants d'Aime, approuvant la répartition de l'actif et du passif définie par le Comité syndical.

Il revient donc à la Communauté de Communes de Haute Tarentaise un excédent de fonctionnement de 306 864.25 euros et un déficit d'investissement de 55 928.42 euros. Il est donc nécessaire d'inscrire au budget 2018 les crédits correspondant à l'excédent de fonctionnement et au déficit d'investissement.

		Dépenses	Recettes
611	Contrats de prestations de service	- 130 000 €	
6574	Subventions de fonctionnement	+ 130 000 €	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		55 928.42 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	55 928.42€	
002	Résultat de fonctionnement reporté		250 935.83 €
023	Virement à la section d'investissement	250 935.83 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		250 935.83 €
2188	Autres immobilisations corporelles	50 935.83 €	
2318	Autres immobilisations corporelles en cours	200 000.00 €	

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De **MODIFIER** les crédits votés lors du budget primitif comme ci-dessus
- **D'AUTORISER** les virements de crédits susmentionnés

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELARD**

